

Plan AUF spécial Ukraine

Appel à manifestation d'intérêt

Avril 2022

L'AUF, qui place la solidarité active au cœur des valeurs fondatrices de son action, a décidé de se mobiliser pleinement pour aider ses membres dans leurs efforts et prendre part, avec une contribution exceptionnelle, au mouvement international de solidarité vers l'Ukraine.

Un Plan AUF spécial Ukraine a été lancé le 4 mars 2022 avec un fonds exceptionnel alloué d'un montant d'un million d'euros.

Le présent appel s'inscrit dans le cadre de ce plan spécial Ukraine. Il s'adresse aux étudiants, enseignants et chercheurs et cadres dirigeants des établissements membres de l'AUF en Ukraine afin de les soutenir dans leurs démarches de mobilité, d'intégration ou de perfectionnement au sein d'un établissement membre de l'AUF hors de l'Ukraine.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans cet appel à manifestation d'intérêt afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

Présentation de l'Appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel soutient les actions suivantes du [Plan spécial Ukraine de l'AUF](#) :

- Accompagnement à l'intégration des étudiants réfugiés ukrainiens ou internationaux, rattachés aux établissements membres de l'AUF en Ukraine.
- Accueil des étudiants réfugiés provenant des universités ukrainiennes dans les implantations de l'AUF.
- Soutien à la réintégration des étudiants-réfugiés ukrainiens dans un cursus universitaire proposé par l'Etablissement Spécialisé de la Francophonie pour l'Administration et la Gestion (ESFAM), institut de l'AUF localisé à Sofia (Bulgarie).
- Soutien à l'hébergement par un plan d'urgence d'accueil des étudiants réfugiés d'Ukraine en France à la Cité Internationale universitaire de Paris (CIUP) et par un accès renforcé à la Maison des étudiants de la francophonie (MEF) à Paris.
- Soutien à la délocalisation des équipes de recherche ukrainiennes dans tout autre pays de la région Europe Centrale et Orientale.
- Prise en charge de missions de coopération scientifique, de séjours de perfectionnement à la formation et à la recherche prioritairement dans les pays voisins volontaires.
- Soutien aux établissements membres de l'AUF des pays voisins qui accueillent des réfugiés ressortissants des établissements de l'Ukraine.
- Aide à la traduction de documents ukrainiens nécessaires à la validation des acquis dans les établissements francophones.
- Accompagnement gratuit pour l'organisation et la gestion des formations en ligne par l'Institut de la Francophonie pour l'Ingénierie de la Connaissance et la Formation à distance (IFIC), institut de l'AUF localisé à Tunis (Tunisie).

Procédure de demande de soutien

Pour formuler une demande d'aide au titre d'une des actions présentées dans cet appel, merci de nous contacter à l'adresse plan-ukraine@auf.org en précisant :

- Le nom de votre établissement universitaire d'origine en Ukraine parmi les [établissements membres de l'AUF en Ukraine](#).
- Le nom de l'établissement d'accueil s'il y a lieu.
- Les modalités de soutien sollicitées à l'AUF.
- Tout document permettant de prouver votre éligibilité conformément aux conditions spécifiées dans l'action de soutien que vous ciblez.

La date limite pour les demandes de soutien est fixée au 31/12/2022.

Attention, les dates limites de dépôt des candidatures pour les 2 actions suivantes sont spécifiques :

- Soutien à l'hébergement des étudiants réfugiés en provenance d'Ukraine à la Maison des étudiants de la francophonie de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP), France : le 19 juin 2022
- Soutien aux formations diplômantes à l'international à travers le dispositif « Formations Ouvertes et à Distance (FOAD) » :
 - Rentrée universitaire Septembre/Octobre 2022 : 12 juin 2022
 - Rentrée universitaire janvier/février 2023 : 13 septembre 2022

Détail des actions et modalités de soutien A destination des étudiants réfugiés

Accompagnement à l'intégration des étudiants réfugiés ukrainiens ou internationaux rattachés aux établissements membres de l'AUF en Ukraine

Bénéficiaires

- Étudiants ukrainiens ou internationaux inscrits dans un établissement membre de l'AUF en Ukraine.

Modalités de soutien

Soutien aux différents types de mobilités étudiantes d'un à trois mois :

- Formation initiale (niveau licence et master, pour les étudiants qui intègrent d'autres universités de la région/hors région).
- Stages réalisés par les étudiants : professionnel, linguistique, pédagogique, etc.
- Soutien à l'identification d'un logement région/hors région.
- Développement des compétences professionnelles (mise à niveau).
- Accompagnement psychologique.

Conditions

- Être inscrit dans un [établissement ukrainien membre de l'AUF](#) pour l'année universitaire 2021-2022.
- Réaliser une mobilité dans [un établissement membre de l'AUF, prioritairement dans la région Europe Centrale et Orientale](#)

Soutien à la réintégration des réfugiés ukrainiens dans un cursus universitaire proposé par l'Établissement Spécialisé de la Francophonie pour l'Administration et le Management (ESFAM, Sofia, Bulgarie)

Pour en savoir plus sur l'ESFAM, [cliquez-ici](#).

Bénéficiaires

- Étudiants ukrainiens ou internationaux inscrits dans un établissement ukrainien en 2021-2022.
- Diplômés ukrainiens réfugiés en reconversion professionnelle.

Modalités de soutien

- Accueil des étudiants réfugiés inscrits dans des universités ukrainiennes ou des diplômés en reconversion dans les masters de l'ESFAM.
- Bourses et logement pour les masters de l'ESFAM.
- Formation à distance (Licence Professionnelle).
- Stages.

Conditions

- Être inscrit dans une université ukrainienne en 2021-2022 ou être diplômé d'une université ukrainienne.
- Niveau de français minimum B1/B2.

Pour les étudiants et réfugiés d'Ukraine en Europe, particulièrement en Pologne.

- Formation professionnalisante à distance (Licence professionnelle) dans un secteur à fort potentiel d'insertion pendant un an, d'octobre 2022 à avril 2023, suivie d'un stage.

Pour les étudiants et réfugiés titulaires d'un diplôme universitaire de 4 ans.

- Exonération de frais d'inscription au sein d'un master de l'ESFAM, logement et bourses pour les réfugiés.
- Présence à l'ESFAM d'octobre 2022 à juin 2023 suivie d'un stage.

Pour les étudiants en 4^{ème} année d'une université ukrainienne ayant interrompu leurs études au S8.

- Inscription à l'ESFAM à titre de formation complémentaire pour compléter les crédits nécessaires.
- Formation à distance, cours, projets et travail personnel de juillet à septembre 2022.

Soutien à la réintégration des étudiants réfugiés ukrainiens ou ressortissants des établissements membres de l'AUF en Ukraine par le Bureau National de l'AUF implanté en République de Moldova

Bénéficiaires

- Étudiants ukrainiens ou internationaux inscrits dans un établissement membre de l'AUF en Ukraine et réfugiés en République de Moldova.

Modalités de soutien

- Aide à l'identification d'un logement.
- Appui dans les démarches d'inscription/intégration dans un [établissement moldave membre de l'AUF](#).
- Aide à la traduction des papiers d'identité.
- Accès aux outils numériques: mise à disposition de l'équipement informatique/internet disponible pour la réalisation des cours en ligne.
- Mise à disposition d'un espace de travail et de l'équipement de travail nécessaire.

Conditions

- Être inscrit dans un [établissement ukrainien membre de l'AUF](#) pour l'année universitaire 2021-2022.

Soutien à l'hébergement des étudiants réfugiés en provenance d'Ukraine à la Maison des étudiants de la francophonie de la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP), France

L'AUF, en partenariat avec la Cité internationale universitaire de Paris (CiuP) – France, propose aux étudiants en provenance d'Ukraine 30 studios équipés à la Maison des étudiants de la francophonie (MEF) pour l'année universitaire 2022-2023.

Pour une demande dans le cadre de cette action merci d'utiliser le lien ci-dessous pour postuler.

[L'appel à candidatures est en cours](#)

Clôture : le 19 juin 2022

Bénéficiaires

- Étudiants ukrainiens ou internationaux inscrits dans un établissement ukrainien, membre de l'AUF pour l'année universitaire 2021-2022 et inscrits dans un établissement membre de l'AUF en Ile-de-France pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Modalités de soutien

- Priorité absolue donnée aux demandes d'hébergement.
- Participation financière au loyer pour 30 hébergements.

Conditions

- Être inscrit dans un [établissement ukrainien membre de l'AUF](#) pour l'année 2021-2022.
- Être inscrit dans un [établissement membre de l'AUF en Ile-de-France](#) membre de l'AUF pour la rentrée universitaire 2022-2023.

Soutien aux formations diplômantes à l'international à travers le dispositif « Formations Ouvertes et à Distance » (FOAD)

L'Institut de la Francophonie pour l'Ingénierie de la Connaissance et la Formation à distance (IFIC), institut de l'AUF, offre la prise en charge à 100% des frais d'inscription à une formation à distance et diplômante disponible dans son catalogue FOAD à 10 étudiants réfugiés / déplacés, ukrainiens ou non, et inscrits dans un établissement-ukrainien membre de l'AUF au moment de la crise.

Pour une demande dans le cadre de cette action merci d'utiliser le lien ci-dessous pour postuler.

[L'appel à candidatures est en cours](#)

Dates de clôture de l'appel à candidatures :

- Rentrée universitaire Septembre/Octobre 2022 : 12 juin 2022
- Rentrée universitaire janvier/février 2023 : 13 septembre 2022

Bénéficiaires

- Étudiants ukrainiens ou internationaux des établissements membres de l'AUF en Ukraine.

Modalités de soutien

- Attribution de bourses aux formations diplômantes FOAD.

Conditions

- Être inscrit dans un [établissement ukrainien membre de l'AUF](#) pour l'année universitaire 2021-2022.
- Des critères d'éligibilité spécifiques à chaque formation à distance peuvent s'appliquer.
- La candidature à la FOAD doit être validée par l'établissement dispensant la formation.

Détail des actions et modalités de soutien A destination des enseignants, chercheurs et doctorants

Soutien à la délocalisation des équipes de recherche ukrainienne

Bénéficiaires

Chercheurs ukrainiens dans les universités membres de l'AUF et chercheurs ukrainiens restés en Ukraine.

Modalités de soutien :

Pour les chercheurs ukrainiens réalisant une mobilité dans les universités membres de l'AUF :

- Intégration dans les équipes de recherches/laboratoires/départements des universités membres AUF dans le monde et accès aux équipements de recherche et aux bases de données.
- Intégration des doctorants dans le parcours de formation doctorale correspondant à leur niveau et au tutorat.
- Logement dans les locaux de l'Université et accès au restaurant universitaire pour le chercheur et sa famille, le cas échéant.
- Renforcement des capacités linguistiques du chercheur et des membres de sa famille dans la langue du pays d'accueil et formation continue dans les langues internationales.
- Soutien et encadrement pour les procédures administratives.
- Intégration des membres de famille au parcours scolaire, sur le marché de travail etc.
- Participation aux activités interculturelles à l'université.
- Accompagnement psychologique.

Pour les chercheurs ukrainiens restés en Ukraine :

- Soutien financier à la formation.
- Soutien logistique et financier à l'intégration d'un autre établissement d'Ukraine.
- Bourse locale d'expertise ou d'encadrement d'étudiants à distance ou en présentiel.

Conditions

- Être enseignant-chercheur ou doctorant dans [un établissement ukrainien membre de l'AUF.](#)
- Réaliser une mobilité dans [un établissement membre de l'AUF, prioritairement dans la région Europe Centrale et Orientale](#) ou effectuer une mission locale d'expertise ou d'encadrement.

Prise en charge de séjours de perfectionnement à la formation et à la recherche prioritairement dans les pays voisins volontaires

Bénéficiaires

Enseignants-chercheurs des établissements ukrainiens membres de l'AUF.

Modalités de soutien

- Mobilités pour le perfectionnement en français.
- Mobilités de perfectionnement à la formation ou à la recherche.

Conditions

- **Pour le perfectionnement en français :**
 - Être enseignant des DNL des filières/formations francophones dans un établissement membre de l'AUF en Ukraine ou un enseignant candidat dans ces filières, ayant reçu l'aval de votre établissement.
- **Pour le perfectionnement à la formation ou à la recherche, :**
 - Être enseignant souhaitant améliorer la qualité des cours dispensés ou souhaitant la mettre en place d'autres cours au sein de votre établissement membre de l'AUF en Ukraine qui s'accordent avec la stratégie de celui-ci ou être chercheur travaillant sur des projets à thématiques prioritaires pour votre établissement membre de l'AUF en Ukraine.
 - Réaliser une mobilité [dans un établissement membre de l'AUF, prioritairement dans la région Europe Centrale et Orientale.](#)

Détail des actions et modalités de soutien A destination des établissements membres de l'AUF

Soutien aux établissements membres de l'AUF qui accueilleront des réfugiés ressortissants des établissements de l'Ukraine

Bénéficiaires

- Établissements membres de l'AUF.

Modalités de soutien

- Mise en place et renforcement des dispositifs de formation à distance.
- Soutien d'autres actions innovantes basées sur les nouvelles technologies, accessibles sur les téléphones intelligents dont sont munis la plupart des réfugiés. Les établissements ayant déjà créé de tels dispositifs pourront bénéficier d'un soutien pour les adapter et les mettre à disposition d'autres établissements et/ou sur de nouveaux supports.
- Renforcement des ressources humaines liées à l'augmentation des capacités d'enseignement et d'accueil.
- Renforcement des dispositifs logistiques dans l'accueil des étudiants réfugiés.
- Soutien à la traduction de documents ukrainiens nécessaires à la validation des acquis.

Conditions :

- Être un [établissement membre de l'AUF](#) et accueillir des étudiants ou chercheurs réfugiés depuis l'Ukraine.

Accompagnement gratuit pour l'organisation et la gestion des formations en ligne pour assurer la continuité pédagogique

Bénéficiaires

- Établissements membres de l'AUF en Ukraine, enseignants réfugiés des établissements membres d'Ukraine.

Modalités de soutien

- Accompagnement techno-pédagogique à la mise en place et au renforcement des dispositifs de formation à distance (ex : mise à disposition de plateforme Moodle, etc.).

Conditions

- Être un [établissement membre de l'AUF](#) et accueillir des étudiants ou chercheurs réfugiés depuis l'Ukraine.

Soutien aux établissements membres qui appuieront l'intégration des réfugiés dans la communauté locale et le système roumain d'enseignement

Bénéficiaires

- Étudiants ukrainiens ou internationaux des établissements ukrainiens membres de l'AUF l'Ukraine réfugiés en Roumanie.

Modalités de soutien

- Appui à la mise en place d'un programme d'information et de formations courtes au niveau des universités roumaines en ce qui concerne les valeurs d'inclusion sociale. Thèmes possibles : les politiques et les actions menées au sujet de la migration, des droits de l'homme et des défis sociétaux.
- Campagne de communication en universités en partenariat avec l'AUF et les institutions locales.

Conditions

- Être un [établissement membre de l'AUF en Roumanie](#).
- Apporter un appui à l'intégration dans la communauté locale des réfugiés arrivant de l'Ukraine.